



Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 08 mars 2021

La présente est pour vous informer qu'à cause de la situation présente soit la pandémie de la COVID-19, votre conseil municipal devra siéger par vidéoconférence à huis-clos, le public ne sera donc pas admis au cours des prochaines séances, par contre la vidéoconférence sera enregistrée et mis par la suite sur le site web de la municipalité afin que la population puisse en prendre connaissance.

Vous êtes donc invités, à poser vos questions par courriel à : dq@steannedulac.ca
Ou par téléphone au : 819-586-2110 poste 1, d'ici lundi le 08 mars 2021 au plus tard 16h.

Vos questions seront ensuite soumises à la séance du 08 mars 2021 à 19 h.30 afin que les conseillers en prennent connaissance et puissent en discuter.

Une réponse vous sera par la suite transmise par la directrice générale.

L'ordre du jour est joint à la présente.

Merci de votre compréhension, restons vigilant, restons solidaire, nous en sortirons gagnants.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lise Lapointe".

Lise Lapointe, directrice générale
Secrétaire-trésorière.



Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

Ordre du Jour

Séance du 08 mars 2021

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 08 février 2021.
4. Adoption des comptes.
5. Correspondances.
6. Incendie.
 - 6.1 Rapport annuel mise en œuvre du SCRSI 2020.
7. Voirie
 - 7.1 Demande de prix pour location de niveleuse avec opérateur.
 - 7.2 Demande de prix pour location de machinerie.
8. Rapports de travail.
 - 8.1 Dépôt des rapports de travail.
9. Administration générale.
 - 9.1 Soumission Espace JLP Bélanger.
 - 9.2 Soumission toiture.
 - 9.3 Achat sacs de sable.
 - 9.4 Appui envers la campagne vers des collectivités durables.
 - 9.5 Renouvellement office 365.
 - 9.6 Résultat sondage camp de jour été 2021.
 - 9.7 Salle d'exercices, ingénieur.
 - 9.8 Dérogation 01-2021.
 - 9.9 Dérogation 02-2021.
 - 9.10 Mandat à la MRC pour changement règlement bâtiment accessoire. <<Conteneur>>
 - 9.11 Règlement : Traitement des élus.
 - 9.12 Affichage d'un nouveau poste : Responsable de la vie communautaire, culturelle et des loisirs.
 - 9.13 Avis de motion; règlement stationnement handicapé.
 - 9.14 Mandat, mise à jour du plan d'intervention aqueduc.
10. Suivi des dossiers en cours.
11. MADA
12. Activités sportives et culturelles.
13. Varia.
14. Retour sur les questions du mois précédent.
15. Période de questions.
16. Levée de la séance.